



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

**À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES  
PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 407 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES  
DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO 325.4**

AVIS PUBLIC est par le présent donné par le soussigné :

Le Conseil, lors de la réunion ordinaire tenue le 13 février 2023, a adopté le projet de règlement mentionné ci-haut.

À la suite de l'adoption de ce projet de règlement, le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le **13 mars 2023, 18 h 30, à la salle du conseil municipal**, à l'hôtel de ville de Nouvelle situé au 470, rue Francoeur.

Ce règlement a pour objet de permettre que les dispositions relatives aux normes de lotissement en secteur non desservi ou partiellement desservi puissent faire l'objet d'une demande de dérogation mineure et d'intégrer les nouvelles dispositions en matière de dérogation mineure qui concernent un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publiques, de protection de l'environnement ou de bien-être général.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un autre membre du Conseil désigné par la mairesse expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du soussigné au 470, rue Francoeur à Nouvelle, aux heures régulières de bureau ou sur le site internet de la municipalité.

<https://www.nouvellegaspésie.com/municipalite/documentation/reglements/>

Donné à Nouvelle, le 15 février 2023

Benoît Cabot  
Directeur général et greffier-trésorier